

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2013**

*Date de convocation : 30 octobre 2013*

*Date d'affichage : 12 novembre 2013*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil treize, le lundi 04 novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Etaient présents :**

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Claude CARAU COUVREUR, et Monsieur Jean-Luc SIMON.

**Absents :** Monsieur Jean-François MORIN, Madame Élodie RENAUDIN et Monsieur Louis VENUTO.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Laure NOËL.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 07/10/2013 ; Madame Marie-Laure NOËL souhaite modifier ce qui a été transcrit dans le procès-verbal, à savoir, qu'elle avait été surprise que l'Architecte des bâtiments de France ait accepté le projet global de devanture du commerce de la rue Saint Pierre. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune demande d'autorisation de travaux n'avait été déposée préalablement, qu'il a demandé au propriétaire de régulariser et que les coloris clair ne sont pas admis. Après cette modification, le procès-verbal de séance du 07/10/2013 est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- I. Projet de prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » par la Communauté de Communes.
- II. Versement de l'indemnité d'administration et de technicité pour 2013.
- III. Devis de travaux :
  - Fenêtres de la mairie.
  - Fourreaux supplémentaires pour fibre optique à la Pommeraie.
- IV. Demandes de subvention pour l'éclairage public du Montmireil et de la Pommeraie.
- V. Répartition du legs Leturc.
- VI. Donation André Osmond.
- VII. Questions diverses.

## **I - PROJET DE PRISE DE COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire présente deux documents élaborés respectivement par le CDHAT et le CAUE sur les opportunités d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La première condition indispensable est le transfert de la compétence PLU à un EPCI ; Monsieur le Maire précise, à ce sujet, que cette compétence pourrait bien devenir obligatoire, le projet de loi ALUR adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 17/09/2013, a été amendé par le Sénat qui a instauré une minorité de blocage au principe du transfert du PLU ; ce projet de loi doit repasser en seconde lecture à l'Assemblée Nationale.

Le PLUi couvre la totalité du territoire de l'EPCI ; cela implique une mutualisation des réflexions pour favoriser le développement de l'ensemble du territoire. Il s'agira d'identifier les besoins du territoire, de définir les axes de développement et les priorités. Chaque commune aura un rôle à jouer dans l'élaboration du PLUi. Ce document d'urbanisme intercommunal permettra de défendre un projet de développement global et cohérent.

Monsieur le Maire précise que le transfert du PLU à un échelon intercommunal n'implique pas le transfert de la signature des arrêtés d'autorisations. Les PLU communaux ou cartes communales continuent de s'appliquer jusqu'à la date d'approbation du PLU intercommunal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes de Canisy a délibéré le 24 septembre 2013 sur une prise de compétence en matière d'urbanisme.

Le conseil communautaire a proposé une modification des statuts par l'ajout à l'article 5 « compétences obligatoires, A1 Aménagement de l'espace », d'une compétence supplémentaire définie comme suit « A 16 - Documents de planification d'urbanisme. L'instruction et la délivrance des documents d'urbanisme restant de la compétence des communes ».

Le conseil municipal est invité à accepter la modification des statuts de la communauté de communes de Canisy telle qu'exposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à 7 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

## **II - VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ POUR 2013**

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire des agents a été créé par délibération en date du 26/06/2006, puis modifié par délibérations en date du 02/11/2009 et 08/11/2010. Pour tout changement, il convient de prendre une nouvelle délibération, notamment sur le coefficient de l'indemnité à appliquer à chaque grade d'emploi.

Monsieur le Maire rappelle que les critères d'attribution sont établis selon la manière de servir et que par voie d'arrêté, c'est l'autorité territoriale qui procède aux attributions individuelles dans la limite du crédit voté par le conseil municipal.

Il propose de reconduire l'indemnité d'administration et de technicité attribuée en 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à 9 voix pour et 3 abstentions.

### III - DEVIS DE TRAVAUX

- **FENÊTRES DE LA MAIRIE**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil que le choix de la commission travaux s'est finalement porté sur des fenêtres avec soubassement en aluminium oscillo-battantes avec des impostes fixes vitrées. Il présente plusieurs devis : un de l'entreprise Pierre LEBOUTEILLER d'un montant de 21 714.17 € HT, de l'entreprise BAIE PRO d'un montant de 22 766.00 € HT, et de l'entreprise CEZAM d'un montant de 22 153.12 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Pierre LEBOUTEILLER d'un montant de 21 714.17 € HT.

#### **Devis pour l'entretien des vitres de la mairie**

Monsieur Jackie JOUANNE présente deux devis pour le nettoyage des vitres de la mairie. Il convient de déterminer la fréquence à laquelle les vitres doivent être faites (mensuellement ou trimestriellement), le nettoyage intérieur et/ou extérieur, la fréquence variable selon les étages ; faute d'éléments, le conseil municipal décide de reporter cette décision à une prochaine séance.

- **FOURREAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR FIBRE OPTIQUE À LA POMMERAIE**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise EIFFAGE pour la pose d'un fourreau supplémentaire dédié à la fibre optique d'un montant de 2 643.25 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

#### **Réseau eaux pluviales de la rue Saint Pierre**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu ce jour le rapport de l'entreprise LEHOUX LA CARENTANAISE sur le diagnostic du réseau eaux pluviales de la rue Saint Pierre demandé suite aux abondantes pluies du mois de septembre ; le coût du diagnostic s'élève à 582.00 € HT. Le conseil municipal accepte la dépense. Monsieur le Maire confirme qu'il y a bien un affaissement de buse devant le 48 bis rue Saint Pierre qui nécessitera la réouverture de la chaussée sur une quinzaine de mètres. Un devis va être demandé.

#### **Travaux devant le pré aux renards**

Monsieur le Maire précise que Madame Catherine LE BOT, du Centre d'Entretien Routier de Marigny, lui a confirmé que ces travaux incombaient au Conseil général, s'agissant d'un cours d'eau traversant une voie départementale.

#### **Voirie**

Monsieur Michel LEGOUPIIL informe le conseil que plusieurs reprises de trottoirs sont nécessaires, notamment rue des Roques, le propriétaire du n°2 accepte le rehaussement du trottoir afin d'éviter des inondations de son garage, également rue André Osmond et rue du Stade. Monsieur le Maire va vérifier s'il est possible d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Monsieur Michel LEGOUPIIL précise qu'il y aura une reprise des trous devant La Poste et impasse des Jouquets.

Suite aux réclamations des riverains, il a constaté que l'eau stagnait devant les garages des habitations sises rue du Clos ainsi que devant l'habitation de Madame LEPELLERIN au village du Castillon.

Il préconise que la haie derrière les terrains de foot soit coupée ; un courrier sera adressé aux riverains.

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par un riverain de la rue de la Mesleraye au sujet d'une haie qui prend de l'ampleur et empiète sur la voirie.

Concernant la haie de la Vieille Rue, il propose que les personnes intéressées par le bois de chauffage fassent une proposition.

Il informe le conseil des travaux prioritaires qu'il a demandé à la Communauté de Communes : arasement et curage de certains chemins, point à temps rue de la Pommeraie, rue André Osmond, etc.

#### **Locaux du CLSH**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil avoir fait des tests avec Monsieur Jackie JOUANNE pour déterminer d'où pouvait venir l'odeur persistante dans les locaux du CLSH (en bouchant certaines extractions). L'odeur proviendrait de derrière les plinthes (à gauche en entrant), voire de derrière les cloisons. Il préconise de boucher les extractions. Mr Le maire n'y est pas favorable compte tenu de la grandeur de la pièce et de la nécessité de maintenir l'aération.

#### **Préau de l'école**

Le préau de l'école étant très glissant par temps pluvieux, Monsieur Michel LEGOUPIL préconise un rainurage sur les deux premiers mètres à l'entrée du préau. Le conseil y est favorable. Les employés communaux devraient pouvoir effectuer le rainurage en louant le matériel spécifique.

#### **IV – DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU MONTMIREIL ET DE LA POMMERAIE**

Monsieur le Maire sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de demander une subvention au Syndicat d'Électrification pour les travaux d'effacement de réseau au village du Montmireil et pour la création d'un réseau d'éclairage public rue de la Pommeraie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

#### **V – RÉPARTITION DU LEGS DU DR LETURC**

Le conseil municipal procède à la répartition du legs Leturc pour l'année 2013.

La somme de 677.20 euros provenant de la vente de l'herbe de l'herbage du HOMMET D'ARTHENAY à laquelle il convient de soustraire le montant des impôts qui s'élèvent à 156 euros, il reste 521.20 euros, arrondis à 521.04 €, à répartir entre 8 familles de 3 enfants. Monsieur le Maire rappelle que les familles bénéficiaires doivent compter au minimum 3 enfants ; les enfants doivent être nés dans l'arrondissement de Saint-Lô et l'aîné doit être âgé de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les familles bénéficiant du legs Leturc sont :

<i>NOM et Prénom</i>	<i>adresse</i>	<i>nombre d'enfants</i>	<i>montant</i>
CHEVALLIER Yves	6 la Calenge	3	3 x 21.71 €
JEANNE Annabelle	14 rue de la Pommeraie	3	3 x 21.71 €
FEUFEU Philippe	5 rue Ferdinand Leplatois	3	3 x 21.71 €

JEANNE Johnny	8 rue Claude Monet	3	3 x 21.71 €
OSMOND Stéphane	6 le Castillon	3	3 x 21.71 €
PACOME Bertrand	15 rue de la Pommeraie	3	3 x 21.71 €
ROULLEAUX Sébastien	45 rue Jean Follain	3	3 x 21.71 €
VINCENT-RAGOT Patrick	26 rue Saint Pierre	3	3 x 21.71 €
total		24	521.04 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de répartir la somme de cinq cent vingt-et-un euros et quatre centimes du legs Leturc pour l'année 2013, tel qu'énoncé ci-dessus.

#### VI - DONATION ANDRÉ OSMOND

Suite au testament de Monsieur André Osmond en date du 5 juin 1983 et à la donation faite à la commune de Canisy en date du 30 décembre 1985, demandant que le montant de l'herbage, loué à Monsieur François Osmond, diminué des impôts afférents à cette parcelle et du fleurissement ainsi que de l'entretien de la tombe du donateur, soit versé à l'Amicale des Sapeur Pompiers de Canisy ;

Fermage versé à la Commune par Monsieur François Osmond =	277.06 euros
Impôts payés par la Commune pour cette parcelle (ZE 35) =	- 58.92 euros
Fleurs déposées à la Toussaint =	- 07.50 euros
Entretien de la tombe de M. André Osmond =	- 15.25 euros
Reste =	195.39 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser la somme de cent quatre-vingt-quinze euros et trente-neuf centimes à l'Amicale des Sapeur-Pompiers pour l'année 2013.

#### VII - QUESTIONS DIVERSES

##### Résultat concours des Maisons Fleuries

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer la somme de 280.00 € aux lauréats du concours des Maisons Fleuries et de répartir cette somme comme suit :

1 <sup>er</sup> prix catégorie parcs et jardins :	Mme Céline LECAPLAIN	60.00 €
2 <sup>ème</sup> prix catégorie parcs et jardins :	Mme Maryse LEMIERE	50.00 €
3 <sup>ème</sup> prix catégorie parcs et jardins :	Mme Jocelyne PICHOT	30.00 €

1 <sup>er</sup> prix catégorie fenêtres et balcons :	M. Jean-Marie JAMARD	60.00 €
2 <sup>ème</sup> prix catégorie fenêtres et balcons :	Mme Chantal CATHERINE	50.00 €
3 <sup>ème</sup> prix catégorie fenêtres et balcons :	Mme Nelly POTIER	30.00 €

Tous les participants se sont vus offrir une plante à repiquer le jour de la remise des prix.

##### Arbre de Noël des enfants du personnel

Le conseil municipal décide de renouveler le cadeau offert à chaque enfant des membres du personnel âgés de moins de 12 ans d'une valeur de 30.00 €.

### **Cadeau de naissance**

Le conseil municipal décide d'offrir un cadeau de naissance à la petite Emma d'une valeur de 50.00 € maximum.

### **Elections municipales de 2014**

Monsieur le Maire informe le conseil être allé, avec Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, à une réunion d'information sur les nouvelles modalités de scrutin des élections municipales pour les communes de plus de 1000 habitants. Jean-Marie LEBEHOT présente le diaporama.

Dates des élections municipales : 23 et 30 mars 2014.

Déclaration de candidature obligatoire pour chaque tour avec un imprimé CERFA spécifique ;

La liste des candidats doit être complète et strictement paritaire (alternance stricte homme/femme) ;

L'électeur ne peut ajouter, ni rayer des noms, ni modifier l'ordre de présentation ;

Scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire :

- Au 1<sup>e</sup> tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle remporte la moitié des sièges à pourvoir, arrondie à l'entier supérieur, et les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris celle arrivée en tête) à la proportionnelle à la plus forte moyenne.
- Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il y a un 2<sup>e</sup> tour pour les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés.
- Au 2<sup>e</sup> tour, les mêmes règles s'appliquent mais à la majorité relative.

*Élection du maire* par les conseillers municipaux au scrutin secret à la majorité » absolue ; *élection des adjoints* par les conseillers municipaux au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage.

Election des conseillers municipaux et des conseillers communautaires en même temps, sur le même bulletin de vote.

Marie-Laure Noël souhaite qu'une réunion d'information soit faite auprès des habitants pour le changement des modalités du scrutin.

Par ailleurs ces nouvelles modalités seront mises en ligne sur le site Internet de la Commune.

### **Salle polyvalente**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS demande s'il serait possible d'acquérir des caisses bois voire plastiques pour permettre le rangement des verres de la salle polyvalente. Le conseil est favorable à la dépense.

### **Conseil d'école**

Monsieur Philippe FEUFEU fait le compte rendu de la 1<sup>e</sup> réunion du conseil d'école du 15/10/2011. La directrice a pour effectif l'an prochain environ 150 élèves ; elle craint une fermeture de classe.

Monsieur Philippe FEUFEU demande s'il n'y aurait pas un premier recensement à faire...

Le conseil d'école a signalé une flaque d'eau importante dans la cour de l'école « maternelle » ; il conviendrait de passer un câblage internet dans la classe des PS ; l'ordinateur portable est HS.

Madame BOULAY aimerait avoir des précisions sur le financement des projets, est-il inclus dans le budget de la caisse des écoles, ou fait-il l'objet d'un versement ponctuel ?

Madame BOULAY a rappelé qu'il faudrait fermer la ligne de l'école maternelle et renommer celle de l'école élémentaire en « école primaire ». Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT répond qu'il conviendrait d'affecter l'ancien numéro de l'école « maternelle » au CLSH. Pour ce qui est de l'ordinateur, la vétusté du matériel a été évoquée en commission à la Communauté de Communes, puisque c'est elle qui avait acheté les ordinateurs des écoles du territoire.

Les enseignantes souhaiteraient que soit envisagée la pose d'une sonnette à l'entrée de l'école, pour annoncer le visiteur.

### **Réforme des rythmes scolaires**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS demande si les collectivités n'avaient pas un 1<sup>e</sup> projet d'organisation des rythmes scolaires à transmettre à l'inspection académique. Monsieur le Maire répond qu'une réunion sur les rythmes scolaires s'est tenue le 17/10 à la Communauté de Communes, que le conseil communautaire a suggéré aux communes de ne pas soumettre leur projet pour l'instant en raison du délai trop contraint imposé par l'Education Nationale.

### **Visite du service de restauration scolaire**

Monsieur Philippe FEUFEU fait part au conseil d'une demande des parents d'élève de visiter les nouveaux locaux de restauration scolaire. Monsieur le Maire y est favorable, il précise qu'une matinée portes-ouvertes sera programmée par Monsieur LANDRAGIN.

### **Syndicat d'Électrification**

Monsieur Philippe FEUFEU, délégué au Syndicat d'Électrification de Carantilly, informe le conseil qu'au 31 décembre 2013, le syndicat sera dissout.

### **Containers tri sélectif**

Madame Marie-Laure NOËL signale le mauvais état des containers de tri sélectif situés rue André Osmond.

### **Divers**

Monsieur Daniel OSMOND informe le conseil avoir été sollicité par Madame LEPELLERIN, domiciliée au Haut Castillon ; elle signale avoir de l'eau devant sa porte depuis que la réfection du chemin a été faite.

François Osmond indique que, dans certaines communes, un repas est offert aux bénévoles ayant servi le repas des anciens.

### **Agenda**

Vœux du Maire : le lundi 13 janvier 2014

Inauguration des locaux de la Communauté de Communes : samedi 11 janvier 2014

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,